



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
**SPORTS EN GRUYÈRE**

# ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYÈRE »

## ASSEMBLEE DES DELEGUES

---

Procès-verbal no 7  
du 16 novembre 2016, à 19 heures, Maison de Ville, La Roche

---

- Présents** : selon listes des présences
- Présidence** : M. Pascal Lauber
- Membres du Comité** : MM. Claude Bovigny, La Sionge, Stéphane Bugnard, La Jogne, Mme Nathalie Coquoz, Rive droite, M. Boris Fringeli, Intyamon, Mme Johanna Gapany, Commune de Bulle, M. Sébastien Jacquat, Commune de Val-de-Charmey, Mmes Erika Morand, Centre, Marie-France Roth Pasquier, Commune de Bulle, M. Stéphane Schwab, Rive gauche
- Délégués** : les délégués de 24 communes sur les 25 communes que compte le district
- Secrétaire** : Mme Nadine Gobet
- Excusés** : - Commune de Pont-la-Ville  
- MM. Alain Jan, Commune de Broc et Patrice Morand, Commune de Bulle
- 

### **Ordre du jour**

1. Salutations – Contrôle des présences
  2. Approbation du procès-verbal no 6 de l'Assemblée des délégués du 19 mai 2016
  3. Budget 2017
    - 3.1 Présentation des budgets 2017 et du rapport des communes-sièges et des vérificateurs
    - 3.2 Présentation du budget 2017 de l'Association
    - 3.3 Approbation du budget 2017 de l'Association
  4. Information sur le dossier du Centre Sportif et de Loisirs de la Gruyère
  5. Divers
-

## 1. Salutations - Contrôle des présences

**M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux, membres du Comité de direction de l'AISG, les représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire.

Il remercie la Commune de La Roche qui accueille cette Assemblée et il donne la parole à M. Bertrand Gaillard, Vice-syndic.

**M. Gaillard** adresse ses souhaits de bienvenue dans la Commune de La Roche et la présente. Il informe l'Assemblée que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée.

**M. le Président** ouvre l'Assemblée et constate la présence de 24 communes sur les 25 communes membres de l'AISG, ce qui représente 107 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

**M. le Président** désigne deux scrutateurs, soit:

- M. Jean-Pierre Valiante, Conseiller communal, Vaulruz
- M. Bernard Rime, Conseiller communal, Val-de-Charmey

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du budget 2017 des communes-sièges, du Rapport 2016 des communes-sièges et des vérificateurs ainsi que du tableau de participation des communes pour 2017.

**M. le Président** demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et il constate que ce n'est pas le cas.

Il informe l'Assemblée que lors de sa séance du 5 septembre 2016, le Comité de direction a procédé aux élections suivantes:

- Vice-présidente de l'AISG: Mme Johanna Gapany
- Commission financière:  
MM. Claude Bovigny, rapporteur de la Commission et Stéphane Bugnard, Mmes Nathalie Coquoz et Johanna Gapany, M. Sébastien Jacquat et Mme Marie-France Roth Pasquier.
- Commission technique:  
MM. Boris Fringeli et Alain Jan, Mme Erika Morand, MM. Patrice Morand et Stéphane Schwab, rapporteur de la Commission.

## 2. Approbation du procès-verbal no 6 de l'Assemblée du 19 mai 2016

**M. le Président** rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal susmentionné et demande si quelqu'un a des remarques à formuler.

**Décision:**

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 19 mai 2016.

### 3. Budget 2017

En préambule, **M. le Président** rappelle que l'objectif principal de l'AISG est d'assurer la pérennité des infrastructures sportives que sont les piscines de Broc, de Bulle et de Charmey ainsi que la patinoire de Bulle. En outre, il cite ce qui est régionalisé, conformément à l'article 22 des statuts, à savoir:

Les frais d'entretien, frais d'exploitation courante, frais nécessaires au maintien de l'exploitation ainsi que les frais de rénovation destinés à assurer un bon fonctionnement. Au niveau des recettes, elles sont composées des revenus des entrées, des locations de surfaces et des buvettes, des installations se trouvant dans le bâtiment et mises à disposition des sociétés, des ventes effectuées par l'exploitant ainsi que des revenus publicitaires (sauf les sponsorings individuels amenés par les clubs ou lors de manifestations ponctuelles).

#### 3.1 Présentation des budgets 2017 et du rapport des communes-sièges et des vérificateurs

**M. le Président** indique que les délégués ont reçu le tableau des budgets 2017 des communes-sièges ainsi que le rapport 2016 comprenant les commentaires explicatifs des communes-sièges et les remarques des vérificateurs de la Commission financière.

En ce qui concerne la **patinoire de Bulle**, il est constaté une augmentation des charges nettes de Fr. 252'900.-- par rapport au budget 2016. Cette augmentation est principalement due à la mise en place de la patinoire provisoire en Bouleyres pour la période du 30.11.2017 au 18.02.2018, en raison notamment de la tenue du Comptoir gruérien à Espace Gruyère. Ce déplacement représente des frais d'infrastructure et des coûts d'énergie et d'eau supplémentaires de Fr. 26'000.--. Il y aura plus d'entrées à la patinoire, aussi ce poste a été augmenté de Fr. 15'000.--.

Cette patinoire provisoire aura également un impact sur le budget 2018 de l'ordre de Fr. 175'000.--. Une participation des clubs de glace a été demandée pour la saison 2017/18, soit Fr. 40'000.-- au Hockey-Club de la Gruyère et Fr. 15'000.-- au Club de patinage de la Gruyère. Ces participations ont été acceptées par les clubs et elles ont déjà été déduites des coûts.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques et constate que ce n'est pas le cas.

Pour la **piscine de Bulle**, il est également constaté une augmentation des charges de l'ordre de Fr. 77'100.-- par rapport au budget 2016. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs:

Tout d'abord à l'engagement d'un gardien supplémentaire pour des raisons de sécurité, dont le coût est de Fr. 25'900.--. En effet, à certaines périodes de la journée, un seul gardien est présent et la sécurité des utilisateurs n'est donc plus garantie.

Au poste "Amortissement et intérêts des investissements", le raccordement au chauffage à distance a été réalisé en 2016. Le budget 2017 comprend donc l'amortissement de Fr. 30'000.-- (15% de Fr. 200'000.--), ainsi que les intérêts de Fr. 3'600.-- (1,8% de Fr. 200'000.--).

En outre, en raison des travaux de transformation qui seront effectués à la piscine couverte du CO de Bulle, il est prévu que la piscine communale de Bulle soit ouverte un mois

supplémentaire afin de couvrir, entre autres, les besoins du Sporting Natation. Ceci induit des coûts supplémentaires dans divers postes de fonctionnement, notamment concernant l'«Energie et l'Eau» ainsi que diverses «Fournitures».

Une partie de ces augmentations est compensée par une augmentation des recettes de l'ordre de Fr. 23'000.-- du fait de l'ouverture prolongée et d'une augmentation du prix des abonnements. A relever que les charges nettes à répartir correspondent à la planification sur 5 ans qui a été remise en 2012.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques et constate que ce n'est pas le cas.

Concernant la **piscine de Broc**, les charges nettes à répartir sont supérieures de Fr. 28'710.--.

Hormis quelques postes qui ont légèrement augmenté, l'augmentation est principalement due au poste «Entretien et réparations des bâtiments et des installations» qui affiche un montant supérieur de Fr. 23'650.--. En effet, afin que l'ouverture de la piscine puisse être garantie, il est nécessaire de procéder à différents travaux, tels le remplacement de la conduite de refoulement pour Fr. 9'000.--. A noter que pour cet élément, ce n'est que lors de la mise en eau - au printemps -, que les responsables peuvent déterminer si la conduite doit oui ou non être changée. Tant qu'elle ne lâche pas, elle n'est pas remplacée. Les années précédentes, un montant avait également été mis au budget mais il n'avait pas été utilisé. Il est également prévu de procéder à des travaux de peinture qui sont repoussés depuis 5 ans et qui, maintenant deviennent indispensables car le béton est mis à nu à plusieurs endroits. Ce poste représente Fr. 20'000.--.

La location de la buvette et les entrées ont été estimées selon une moyenne des années 2012 à 2015, pour palier aux influences - bonnes ou mauvaises - de la météo. Une modification du loyer de la buvette a été répercutée et il s'élève à 8% des entrées.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques et constate que ce n'est pas le cas.

Pour la **piscine de Charmey**, une augmentation des charges nettes est également constatée à hauteur de Fr. 89'150.--. Il est aussi constaté une augmentation du poste «Traitement et charges sociales du personnel» car, afin de respecter les directives et normes de l'APRT (Association des piscines romandes et tessinoises) en matière de sécurité, il est prévu d'engager un collaborateur fixe à 80% pour la surveillance.

Concernant le poste «Energie et l'Eau», le montant budgétisé tient compte d'une augmentation liée à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'eau potable et sur l'eau usée. Au sujet de l'épuration, auparavant le CSL était au bénéfice d'un tarif préférentiel, il a été décidé d'appliquer les nouveaux tarifs en vigueur, sans faire d'exception.

Quant au poste «Entretien et rénovation des bâtiments et installations», une nourrice obsolète et un électrolyseur doivent être remplacés pour un montant de Fr. 26'600.--.

Le calcul des «Amortissement et intérêts» prévisionnels des investissements a été effectué sur la base du contrôle de l'endettement du Service des communes et des crédits qui figurent dans leur liste de contrôle en prenant en compte les investissements réalisés et/ou achevés en 2016.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques à formuler.

Un **délégué** demande pourquoi il y a une telle différence entre les piscines de Broc et de Charmey ?

**M. le Président** répond que la piscine de Broc travaille avec des auxiliaires et qu'elle est ouverte quelques mois seulement alors que la piscine de Charmey est ouverte toute l'année. Il donne des explications de fonctionnement.

### 3.2 Présentation du budget 2017 de l'Association

**M. le Président** fait savoir que, comme pour l'an passé, c'est un montant identique de Fr. 15'000.-- qui a été mis au budget 2017 pour les frais de fonctionnement.

Il relève que le tableau de participation globale des communes a également été remis aux délégués, en annexe, de la convocation.

**M. le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas.

### 3.3 Approbation du budget 2017 de l'Association

Décision:

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le budget 2017 de l'AISG.

## 4. Information sur le dossier du Centre Sportif et de Loisirs de la Gruyère

**M. le Président** aurait souhaité annoncer une bonne nouvelle. Or, le recours déposé par le consortium qui a été écarté est toujours pendant auprès de la Préfecture de la Broye qui n'a pas encore rendu de décision. Toutefois, depuis le dépôt du recours, des discussions ont lieu entre les diverses parties et l'AISG espère qu'un accord extrajudiciaire pourra être trouvé.

## 5. Divers

**M. le Président** demande si quelqu'un désire prendre la parole et il constate que ce n'est pas le cas.

**M. le Président** remercie ses collègues du Comité de direction, les délégués ainsi que la Commune de La Roche pour son accueil et pour l'apéritif.

Au nom de tous ses collègues du Comité de direction et en son nom personnel, **M. le Président** souhaite d'ores et déjà à tous, de belles fêtes de fin d'année et il adresse ses meilleurs vœux pour l'an 2017.

**M. le Président** clôt l'Assemblée à 19 heures 25.

**Association Intercommunale « Sports en Gruyère »**

Le Président de l'AISG:

Pascal Lauber, Président



La secrétaire de l'AISG:

Nadine Gobet



Bulle, le 22 novembre 2016/pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués

- Conseils communaux

- Comité de direction